

Entre Nous



COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information

JANVIER 1999 N°372



INTERCOMMUNALITE

Le Conseil Municipal était réuni le mercredi 09 décembre 1998 pour une séance exceptionnelle avec un seul point à l'ordre du jour : l'évolution du S.I.V.O.M. du Pays de BACCARAT vers une Communauté de Communes. Le Maire a fait l'historique de l'intercommunalité dans le Canton et a expliqué les raisons d'une nécessaire évolution de l'actuelle structure vers un "outil" beaucoup plus moderne : la Communauté de Communes. Un groupe d'étude a été constitué à cet effet. Il comprend : Mme FALQUE (1^{er} Adjoint à AZERAILLES), Mme MATHIEU (1^{er} Adjoint à FONTENOY LA JOUTE), Mme SEGALT (Secrétaire Générale de la Mairie de BACCARAT), M. MARCHAL (Maire d'AZERAILLES), M. FRANCOIS (1^{er} Adjoint à MERVILLER), M. MUNIER (Maire de MIGNEVILLE), M. RATEAU (Maire de LACHAPELLE), M. FEVE (Maire de BACCARAT), M. JACQUEL (Maire de THIAVILLE SUR MEURTHE). Les membres de ce groupe rencontrent actuellement les Conseillers Municipaux des communes du Canton afin d'expliquer aux élus l'intérêt de créer une Communauté de Communes du Pays de BACCARAT.

A cet effet, M. JACQUEL accueille et présente aux Conseillers Mme MATHIEU, M. MUNIER et M. MARCHAL et leur donne la parole pour expliquer la structure possible, le calendrier prévisionnel et répondre aux légitimes questions, interrogations ou inquiétudes.

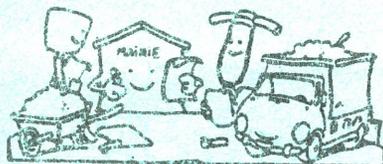
Il est précisé que deux compétences sont obligatoires :

- l'aménagement de l'espace
- le développement économique

D'autres compétences sont optionnelles ou librement choisies : l'éducation, le patrimoine, le socioculturel, les ordures ménagères, l'informatique, les achats et appels d'offres groupés, l'acquisition de matériel en commun, la mise en œuvre de services aux populations, la valorisation du patrimoine, le tourisme, etc... Cette liste n'étant pas limitative.

Les compétences sont indiquées dans les statuts, tout comme la représentativité de chaque commune et le nombre de délégués. Celui ci est proportionnel à la population avec une double limite : chaque commune doit avoir au moins un siège d'une part, aucune commune ne pouvant détenir à elle seule la majorité des sièges d'autre part. Le projet des statuts sera mis au point par le groupe d'étude après concertation avec les communes. Il devra ultérieurement être adopté par chaque Conseil Municipal étant précisé que les compétences qui seront confiées à la future Communauté de Communes ne pourront plus être exercées par la commune elle-même.

Les ressources financières de ce type de structure viennent, pour l'essentiel, de l'Etat grâce au versement d'une D.G.F. spécifique (Dotation Globale de Fonctionnement) et d'une fiscalité directe perçue par les habitants. La création de cette nouvelle fiscalité qui apparaîtra en colonne supplémentaire sur les avis d'impôts, aux côtés de ceux de



la commune, du département et de la région n'implique pas obligatoirement une augmentation des impôts puisque chaque Conseil Municipal reste souverain pour fixer dans sa commune le niveau des recettes attendues. Il peut donc y avoir, si le Conseil Municipal le souhaite, une baisse des impôts communaux égale au montant de la nouvelle fiscalité créée ce qui conduit à une stabilité de la somme payée par le contribuable.

Par ailleurs, la T.V.A. est récupérée dès la 1^{ère} année pour les investissements intercommunaux réalisés par la Communauté de Communes. D'autres aides financières sont également possibles (Dotation de Développement Rural en particulier), afin de permettre la réalisation de projets communs.

Le planning prévisionnel des opérations pourrait être le suivant :

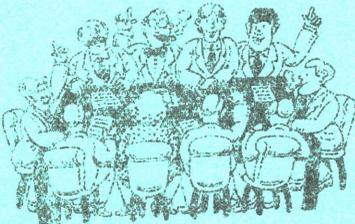
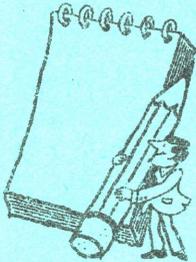
- pour fin février : délibération de chaque Conseil Municipal sur le principe d'adhérer à la future Communauté de Communes,
- en mars : proposition d'un projet de statuts
- pour fin avril : délibération de chaque Conseil Municipal adressé à M. le Sous Préfet sollicitant la création de la nouvelle structure et acceptant le projet de statuts.

Il est souhaitable que le projet, compte tenu des phases de procédure ultérieure et des délais d'examen nécessaires aux Services de l'Etat puisse être présenté pour avis à la Commission Départementale d'Intercommunalité qui est réunie généralement en novembre ou décembre et puisse ainsi permettre à M. le Préfet de prendre l'arrêté de constitution avec effet au 1^{er} janvier 2000 ! Une façon prometteuse de finir le siècle et de bien engager l'avenir pour plus de réalisations, plus de progrès, plus de bien être des habitants de notre secteur de la MOYENNE MEURTHE !

ADJUDICATION GRANDE SALLE

Il s'agit des travaux concernant uniquement le "clos et le couvert" de la salle seule, sans les vestiaires ni les sanitaires, ni les rangements. Par "clos et couvert" il faut comprendre salle nue sans éclairage, sans chauffage, sans aménagement.

La Commission d'appel d'offres était réunie le 18 décembre 1998 à 8h00 pour ouvrir les offres reçues. La Commission était constituée de M. JACQUEL, Maire, Président, M. Pierre CATHERINE, M. Dominique GEORGE, M. Michel GEORGES tous les 4 avec voix délibérative, Mme Danièle HYPOLITE membre suppléant. Assistaient également J. Louis SALAIGNAC, Architecte et Alain STRASSUS, Technicien de l'Agence SALAIGNAC. Etaient excusés MM. Gérard GEORGES et René HIRTZ, M. FOINANT, Receveur Municipal, malade et la Direction de la Concurrence et de la Répression des Fraudes.



Résultats :Lot n° 1 Maçonnerie, Terrassement :

- BRIGNON CONSTRUCTION	Allarmont	518.814 F H.T.
- CHIARAVALLI S.A.R.L.	Badonviller	582.395 F H.T.
- DEMANGE J. Luc	Thiaville	542.810 F H.T.
- PRESTINI	Lunéville	565.924 F H.T.

La Société BRIGNON CONSTRUCTION a été retenue. Par ailleurs, l'offre de la Sté J.L.M. de SAINT AVOLD n'a pas été jugée recevable et l'enveloppe n° 2 n'a pas été ouverte.

Lot n° 2 Charpente, Couverture, Bardage :

- SCHOENHER	Raon l'Etape	855.971 F H.T.
- HACHAIR	Bertrichamps	959.193 F H.T.
- MAIREL	Boucq	1.092.637 F H.T.
- TOITULOR		1.058.521 F H.T.
- CHANZY PARDOUX		2.830.386 F H.T.

L'entreprise SCHOENHER a été retenue.

Lot n° 3 Menuiserie P.V.C. :

- MAIREL	Boucq	44.200 F H.T.
- C.L.M.P.	Ville en Vermois	45.152 F H.T.
- M'PLAST		52.624 F H.T.
- FERMOBA	St Dié	56.650 F H.T.

La société MAIREL a été retenue.

Lot n° 4 Serrurerie :

- MELLE	Azerailles	26.416 F H.T.
---------	------------	---------------

L'Entreprise MELLE a été retenue.



Montant total de l'adjudication 1.445.402 F H.T. soit 1.743.154 F T.T.C. non compris les honoraires d'architecte (10 % environ) ni la mission S.P.S. (protection, hygiène, sécurité du personnel), 15.000 F environ.

L'ordre de service sera donné rapidement et le démarrage des travaux pourrait intervenir début 1999.

VANDALISME

Une fois encore, une de trop hélas, il faut ouvrir cette rubrique pour signaler la casse volontaire de près de 60 ampoules des sapins de Noël, au cours de trois "visites" en soirée ou nuit de début de décembre.

Avec ce jeu imbécile, quatre jeunes d'une quinzaine d'années ont mis en court circuit l'éclairage public du centre du village le 08 décembre au soir ! ...

Ces 4 jeunes ont été identifiés. 2 sont raonnais, 1 habite BERTRICHAMPS, le dernier est domicilié à LACHAPELLE.

La Gendarmerie a été alertée et la facturation des ampoules et de la main d'œuvre est mise à la charge des parents qui devront donc ouvrir leur porte-monnaie et verser à la commune la somme réclamée (685 F).

Qu'on se le dise dans les chaumières et qu'on se le dise autour de soi : chaque acte de vandalisme, déprédation, vol, ... donnera lieu désormais à poursuites avec demande de réparation financière auprès des parents s'il s'agit de faits relevant d'enfants mineurs, chaque fois qu'ils seront identifiés bien évidemment.



RECENSEMENT

Comme vous le savez, le recensement de la population française aura lieu à partir du 08 mars 1999 (voir article dans Entre Nous de décembre 1998).

Par arrêté du Maire, en date du 05 janvier 1999 M. Patrick BERNARD 12, rue d'Alsace à THIAVILLE SUR MEURTHE est nommé agent recenseur.

Merci de l'accueil que vous lui réserverez le moment venu, lorsqu'il se présentera à votre domicile.



LE SAVIEZ VOUS ?

Tous les jeunes, d'ici ou d'ailleurs, ne sont pas des voyous, des mal appris, des mal élevés, même si une petite minorité agissant certes, fait parler d'elle par ses comportements, son manque d'éducation, de moralité ou par ses actes de vandalisme.

Heureusement, une large majorité est constituée de jeunes filles et garçons, qui sont "comme il faut" comme l'on dit dans le langage courant.

Saviez-vous par exemple, que 20 jeunes (dont 3 de THIAVILLE) font partie de la section des "Jeunes Sapeurs Pompiers" de BACCARAT.

Il s'agit de :

- THOMAS Frédéric 14 ans 4, rue de la Libération
- CHAXEL Jonathan 14 ans 8, rue du Général Paradis
- RUYER Christopher 14 ans 13 A, rue des Vosges.





Ils se sont engagés dans cette voie difficile, pleine de contraintes, de discipline, de devoirs, qui implique une formation générale et spécifique de plusieurs heures, chaque samedi après midi au Centre de Secours des Sapeurs Pompiers de BACCARAT, pendant plusieurs années, avant de devenir "Cadet Sapeur Pompier" puis Sapeur Pompier.

Cet engagement au service des autres mérite d'être signalé. Alors, à vous trois et à vos 17 autres collègues de BACCARAT et des environs, nous disons : bravo ! Un très grand bravo !

NOS BEAUX SAPINS



Ceux-ci ont subi des déprédations et 4 jeunes vandales (extérieurs à Thiaville) ont cassé plusieurs dizaines d'ampoules. La facture a été présentée et payée par les parents.

Malgré ces aléas, nos sapins ont conservé fière allure compte tenu des magnifiques décorations dont ils ont été l'objet. En effet, Mme Marie Claire PICARD, dont chacun connaît le talent, avait, cette année encore, garni les branches de motifs plus jolis les uns que les autres. Nombre de passants et visiteurs ont pu ainsi découvrir ces superbes réalisations offertes gracieusement pour notre plus grand plaisir par Mme PICARD.

Tous nos remerciements et un très grand bravo !

ETAT CIVIL

Au cours de l'année 1998 on a enregistré sur les registres de l'Etat Civil de la Commune :



- deux transcriptions de naissance
- 2 mariages
- 3 transcriptions de décès
- 1 décès

LA VIE DU VILLAGE



Décès :

Le 13 décembre 1998 est décédée à SAINT DIE Mme Jeanne GERARDIN à l'âge de 87 ans. Elle était domiciliée au 31, rue de Fagnoux. A sa famille dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances.

ORDURES MENAGERES

En 1999, la collecte hebdomadaire aura lieu le mercredi (sans changement par rapport à 1998) exception faite du mercredi 14 juillet 1999 où la collecte sera effectuée le jeudi 15 juillet.

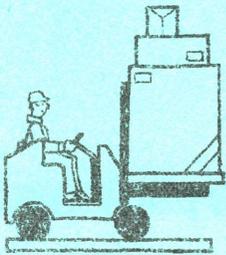
Pour les gros objets ("monstres") en 1999, les collectes auront lieu :



le vendredi 19 février
 le vendredi 16 avril
 le vendredi 18 juin
 le vendredi 20 août
 le vendredi 22 octobre
 le vendredi 17 décembre

} objets à sortir
 la veille au soir

Sont exclus de la collecte : les fûts vides, les fûts pleins et bidons fermés (qui peuvent contenir ou avoir contenu des matières dangereuses), les bidons de peinture, les batteries, les bidons d'huile, les carcasses de voiture, de machines outils et agricoles, la pierre, le béton, la terre, les explosifs, les bouteilles de gaz, les extincteurs, les rouleaux de fil de fer, treillis soudés, grillages et câbles, les produits radioactifs, les pneumatiques de camions, tracteurs, voitures...



Il est rappelé que la remorque communale peut être mise gratuitement à la disposition des habitants (après entente préalable avec la Mairie), pour vos pierres, cailloux, tuiles, gravats et matériaux utilisables pour l'entretien des chemins. Le chargement est à la charge des habitants, le transport, le déchargement et la mise en œuvre sur chantier sont effectués gracieusement par la commune.

Il est précisé enfin que les déchets verts (gazon, haies, ...) sont acceptés à la décharge municipale.

RENARDS

Les campagnes de vaccination contre la rage (dont l'efficacité est certaine) ont pour inconvénient de favoriser la multiplication des renards puisque la mortalité provoquée antérieurement par la maladie est désormais nulle. Il n'est pas possible cependant de supprimer les vaccinations compte tenu de cas de renards enrégés venant encore de pays étrangers voisins.

Dans cette situation, il n'est pas étonnant de voir des renards, en hiver notamment, à proximité immédiate des maisons.

En conséquence, pour qu'il soit également possible d'abattre les renards errants, en dehors de la période d'ouverture de la chasse, deux chasseurs ont été désignés par arrêté du Maire pour procéder aux destructions utiles.

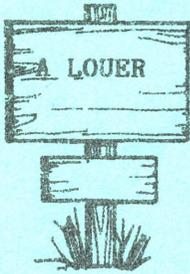




S'adresser à :

- M. Claude COLIN – La Corvée de Fagnoux - LACHAPELLE
Tél. : 03.83.71.43.89
- M. Sylvain BARP – 1, rue de la Côte – THIAVILLE /MEURTHE
Tél. : 03.83.71.41.65

A LOUER



L'appartement communal situé au-dessus de la Mairie, 2 rue Pierre Pierron à Thiaville est libre de tout occupant. Il est donc à louer dès à présent. Il comprend : une grande salle à manger, une grande cuisine, deux chambres, un W.C., une salle de bain et une petite entrée. Double vitrage partout. Un grenier au 2^{ème} étage, une cave en sous-sol.

Prix : 910 F par mois + charges.
S'adresser dès à présent à la Mairie.

O.P.A.H.

La prochaine permanence de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat aura lieu en Mairie :

Le vendredi 22 janvier 1999 de 15h15 à 16h00

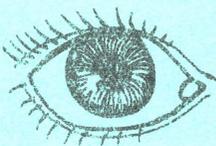
O.
P.
A.
H.

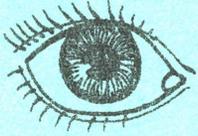
Propriétaires occupant et propriétaires louant leur immeuble (ou un appartement) sont directement concernés s'ils envisagent d'effectuer des travaux en 1998 ou 1999. Des aides financières substantielles peuvent être accordées. Renseignez-vous, cela n'engage à rien et peut rapporter gros !

CLIN D'OEIL

- A la droguerie :

- "Je voudrais un insecticide
- Pour moustiques ou pour mites ?
- C'est pour moi !
- Comment cela ?
- J'ai le cafard !"





- Un bègue et un bossu discutent :
 - "Ne parle pas pendant la pause dit le bossu au bègue car la photo serait floue !
 - Et toi, répond le bègue au bossu, ne te mets pas de profil. On ne pourrait pas fermer l'album !"

- Dieu, quand il a pétri la Terre, a fait une grosse boulette !
Alexandre BREFFORT.

PROCHAINES MANIFESTATIONS



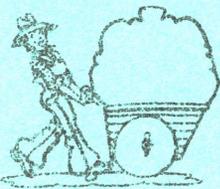
09 jan.	Vœux du Maire	Municipalité	Foyer Rural	Thiaville
22 jan.	Assemblée Générale	R.C.M.	Annexe F.R.	Thiaville
24 jan.	Repas Ping Pong	Foyer Rural	Foyer Rural	Thiaville
31 jan.	Concours de Tarot	Ass. Familiale	Foyer Rural	Thiaville
13 fév.	Saint Valentin	R.C.M.	Foyer Rural	Thiaville

Travaux réalisés par l'Atelier Communal



Décembre :

- Mise en place des sapins et illuminations de Noël
- Début de la restructuration du grenier de la Mairie
- Déneigement des rues à diverses reprises – épandage de 5 tonnes de sel
- Taille des arbres à l'Eglise et à la Croix
- Ramassage des fleurs, feuilles, nettoyage, rangement des bacs
- Pose d'un compteur extérieur et remplacement d'un compteur intérieur
- Recherche de pannes électriques au Foyer Rural et réparation de la friteuse
- Rabotage des portes extérieures du vestiaire football



Novembre :

- Abattage des arbres et nettoyage emplacement future STEP
- Abattage des arbres et nettoyage emplacement de la future Grande Salle
- Création d'un réfectoire WC douche à l'Atelier Communal (début)
- Nettoyage partiel des greniers de la Mairie
- Démontage et remontage de la boîte de vitesse de la camionnette
- Montage, démontage des pavoisements 11-11 – Préparations Monuments, Stèle, salle...



Septembre / Octobre :

- Construction d'un abri à bois (planches, poutres, etc...) derrière l'Atelier Communal
- Démontage de la chaudière de l'école – Mise en place d'une nouvelle chaudière
- Réalisation d'un abri pour le planton au dépotoir (déchets verts)
- Débroussaillage et nettoyage du secteur du pont
- Réparations diverses au terrain de foot, à l'école, au Foyer Rural, à l'atelier
- Réparation d'une fuite d'eau rue de la Libération
- Réparation de l'armoire électrique à l'église
- Recherche de regards PTT entre le Petit Paris et les réservoirs
- Eglise : prises harmonium et 50 mètres de câble à tirer
- Ecole : étagères classe de Mme BERNARD, tableaux à la B.C.D. et chez Melle GAUDEL
- Foyer : création d'un local poubelle sous l'escalier, finition du faux plafond de l'entrée et pose des luminaires - Peintures
- Atelier : fouille pour EDF pour arrivée du triphasé
- Contrôle des "mises à la terre" des bâtiments communaux
- Nettoyage des regards des égouts

Juillet / Août :

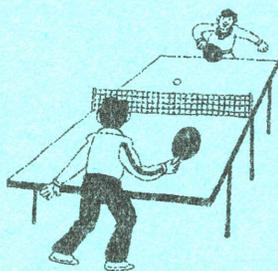
- Réservoirs : fabrication et pose de portes en inox sur chaque réservoir
enduits complets sur réservoirs de 150 m³ –
nettoyage des 2 autres
réfection au goudron de l'étanchéité du bâtiment
nettoyage des filtres à boue
abattage d'arbres proches
- Ecole :
remise en état du grillage de la clôture
modification du poste de travail de l'ordinateur
remise en peinture des tableaux
mise à hauteur pour chaque élève des tables et chaises



- Réparation du trottoir rue d'Alsace après réparation fuite conduite fontaine
- Branchement de l'éclairage de l'antenne de Canal Myrtille
- Réparation des lampadaires aux Hayottes
- Réparation de l'embrayage du tracteur
- Fin des travaux de la salle du Foyer Rural, de la cuisine, de la buvette.

LE COIN DES ETOURDIS

Un gant a été trouvé rue des Vosges le 16 décembre 1998. Le réclamer en Mairie.



TENNIS DE TABLE :

Une belle 1^{ère} phase de championnat pour les pongistes. En Régionale 4, dans un groupe de 8 ou seul le premier était admis à jouer à l'étage supérieur. L'entente RAON SUR PLAINE – THIAVILLE termine à la 2^{ème} place, ce qui est déjà une belle performance pour la 1^{ère} année que ces joueurs sont ensemble même si l'objectif était la montée.

En Départementale 1, THIAVILLE arrache son maintien lors de la dernière journée du championnat en battant EPINAL 11 – 9. Bien que menés 4 – 0, les joueurs BERTHIER T. et ADLER J.C. ont redonné le moral au groupe pour finalement s'imposer 11 – 9. 10 joueurs composaient cette équipe dont 5 n'avaient jamais évolué à ce niveau. Qu'importe la manière, l'objectif qui était le maintien est réalisé. Il faut signaler également que cette équipe a un excellent esprit de camaraderie.



Equipe de jeunes : difficile apprentissage pour ces demoiselles, 5 matches pour autant de défaites. Pour leurs premières années de tennis de table, il était difficile d'espérer mieux. De plus, ces jeunes poussines et benjamines ont rencontré des enfants qui sont minimes. Ce qui a rendu la tâche encore plus difficile.

Le Comité du tennis de table ainsi que les joueurs vous remercient de l'accueil que vous leur avez réservé lors de la vente des calendriers qui fut un grand succès et vous invitent à son repas dansant le dimanche 24 janvier 1999 au Foyer Rural avec l'orchestre LENUZZA.



Directeur : Michel JACQUEL

Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE

RENSEIGNEMENTS EXTRAITS DES RÔLES DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

2225

I - TAXES PRINCIPALES comprises dans les rôles généraux de 1998

Lignes	IMPOSITIONS PERÇUES AU PROFIT	TAXE D'HABITATION	TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES	TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES	TAXE PROFESSIONNELLE	TOTAL colonnes 1 à 4
1	• DE LA COMMUNE - Taux d'imposition	5,41	6,48	18,82	9,73	»
2	- Bases imposables	1939000	1267590	75340	1192660	»
3	- Produits nets	104900	82140	14179	116046	317265
4	• DES SYNDICATS - Taux d'imposition	0,00000	0,00000	0,00000	0,00000	»
5	- Produits nets					
6	• DE L'INTERCOMMUNALITÉ - Taux d'imposition	0,000	0,000	0,000	17 - Taux unique : 18 - Taux additionnel : 0,000	»
7	- Bases imposables	0	0	0	19 - Bases SAN, AGGLOMERATION ou ZAE 20 - Bases taxe additionnelle	»
8	- Produits nets					
9	• DU DÉPARTEMENT - Taux d'imposition	6,51	7,20	12,73	6,97	»
10	- Bases imposables	1863850	1267590	5210	1192660	»
11	- Produits nets	121337	91266	663	83128	296394
12	• DE LA RÉGION - Taux d'imposition	1,51	1,69	5,07	1,60	»
13	- Bases imposables	1752210	1267590	5210	1192660	»
14	- Produits nets	26458	21422	264	19083	67227
15	• DU FONDS DÉPARTEMENTAL de péréquation de la taxe professionnelle	»	»	»	0	0
16	• Total des lignes 3, 5, 8, 11, 14 et 15	252695	194628	16106	218257	680886

II - TAXES ANNEXES

NATURE DES TAXES	Taux Appliqués aux Bases d'Imposition ou Tarifs
1 - Taxe pour frais de chambres d'agriculture	12,00
2 - Budget annexe des prestations sociales agricoles	4,05
3 - Taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie Taxe pour frais de chambres de métiers	0,67100
4 - Cotisations perçues par les chambres : Droit fixe Droit additionnel ou taxe variable	615 0,39000
5 - Contribution et majoration perçues par les fonds : - de formation continue des artisans - de promotion de l'artisanat Taxe spéciale d'équipement additionnelle à la	490 62
6 - Taxe d'habitation	>>
7 - Taxe foncière propriétés BÂTIES	>>
8 - Taxe foncière propriétés NON BÂTIES	>>
9 - Taxe professionnelle	>>
Cotisation pour la Caisse d'assurance accidents agricole	
10 - Droit fixe par assujéti	
11 - Droit proportionnel	
12 - Cotisation de péréquation de la taxe professionnelle	0,800

1288-M - IMPRIMERIE NATIONALE (80) B 443077 D - Octobre 1988 - B 034428 1 - CS

III - TAXE D'ENLÈVEMENT des ordures ménagères perçue au profit de la commune, ou d'un groupement de communes

	TAUX NETS	REVENUS IMPOSABLES	MONTANTS RÉELS NETS	COLLECTIVITÉ BÉNÉFICIAIRE
Taux plein	10,300	1365170	140613	THIAVILLE SUR MEURTHE
Taux réduit A				
Taux réduit B				
Taux réduit C				
Taux réduit D				

Pour extrait conforme aux rôles de 1998 :

IV - TOTAL DES SOMMES revenant à la COLLECTIVITÉ

	RÔLES GÉNÉRAUX
1 - Taxes principales	317265
2 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	141000

A NANCY le 02/12/1998
Pour Le Directeur des services fiscaux,
le Directeur divisionnaire
G. MANGIN

PENSEZ A RESERVER VOS PLACES !

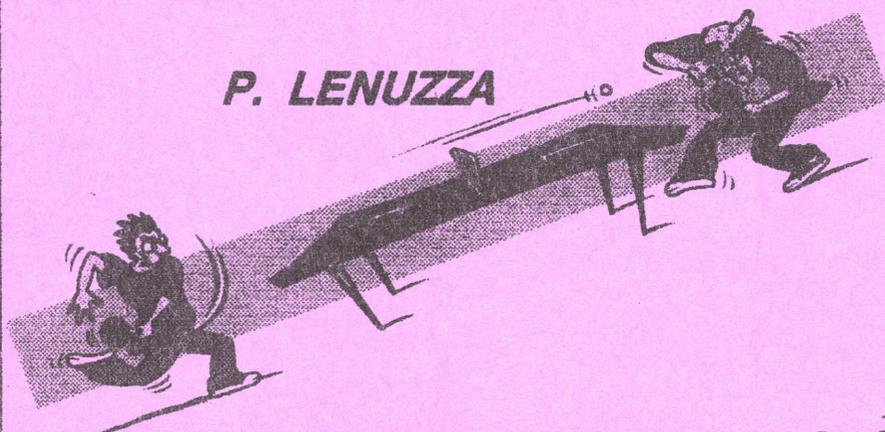
LA SECTION DU TENNIS DE

TABLE DE THIAVILLE ORGANISE

UN REPAS DANSANT AVEC

L'ORCHESTRE DE

P. LENUZZA



**LE DIMANCHE 24
JANVIER 1999
A MIDI
AU FOYER RURAL**

Gratuit pour les
enfants de - de 8
ans.

40 Frs de 8 à 12
ans.

80 Frs pour les
adultes et les
enfants de + de
12 ans.

MENU

apéritif

salade vosgienne

baekhof

tarte aux myrtilles

COUPON REPONSE

à adresser à Mlle GILET Nathalie 2, Ch de Heselle 88110
RAON-L'ETAPE avant le 15 janvier 1999

Tél : 03.29.41.46.27 ou 03.29.41.57.77 (Mr COSSIN)

NOM:

Prénom:

adresse :

Je désire réserver repas adultes soit x 80 Frs = Frs

Je désire réserver repas enfants soit x 40 Frs = Frs

Je désire réserver repas enfants gratuits

Veuillez trouver ci-joint mon règlement par chèque d'un montant
de Frs.

Aujourd'hui : **THIAVILLE AVANT 1789**
LA SCIERIE DE THIAVILLE

Les comptes des Gruyers de Rambervillers nous donnent des renseignements précis sur cette "Scie".

Compte de 1669 :

"Quoy que le Sr Notoire demt à St Diey ne soit obligé de construire à ses dépends une scierie au lieu de Thiaville et d'en payer le bois qu'il conviendrait employer pour l'usage d'ycelle et luy ayant délivrer la quantité de cent pièces de bois chesne et cent troncs bois sapin il n'en a néanmoins pu tirer aucun payement ayant abandonné la ditte scierie".

Dans la marge de l'article, il a été écrit : "le comptable... et cependant fera travailler la scierie en y employant les bois y destinés.

La scierie aurait donc été installée vers 1669.

Compte de 1670.

"Le comptable représente que par l'appostille de l'article second feuillet premier du Compte rendu le sept février de l'an dernier son exce lui auroit ordonne de faire travailler la scierie de Thiaville en y employant les bois destiné ce qu'il auroit exécuté avecq la diligence quil a pu suivant l'occurrence du temps de sorte quil se trouve présentement sur lade scis la quantité de seize cent cinquante trois planches et deux cent cinquante six xons (1) bois sapin de plus sept cent trois planches de 14 pieds de longueur, trois cent et dix de dix pieds seulement et cent septante huit xons le tout de bois de chesne laquelle quantité de planches tant de bois de chesne que sapin a esté vendue et délivrée par le comptable ensuite des ordres de Monsieur le Lieutenant par missive du 22è juin 1671 cy jointe - a Curien Mercier de Baccarat au prix porte par ladite missive, scavoir vingt cinq francs pour cent de planches de bois sapin et les xons aux deux thiers. Et celles de chesne a raison de trante six francs le cent de 14 pieds de longueur et les xons aussi aux deux thiers. Toutes lesquelles planches ainsy spécifiées chacune à son dt prix montent à la somme de huit cent trente deux francs six gros deux blancs que le dit Mercier a promis payer sitot qu'il sera descendu à Metz et délivrer les dits 832 f 6 gr 2 bl entre les mains de qui il plaira à Mondit Seigneur le Lieutenant ordonner à Metz pour assurance de ce, le Comptable rapporte icy la promesse dudt Curien Mercier signée et marquée de sa main avec les tesmons cy dénommez le 2ème juillet 1671".

"Mise et despence soutenue par le Gruyer comptable pendant l'année du présent compte.

Le Gruyer comptable met icy en despence la somme de deux (2) cent trente francs trois gros un blanc qu'il a payé à Jean Viamel et dique Suvadél ainsy que cy apres, scavoir quatre vingt dix huit francs quatre gros pour avoir fait la quantité de dix neuf cent septant tant plances que xons de bois sapin sur la préditte scierie de Thiaville à raison de cinq franc par cent ; et soixante quinze francs trois gros trois blancs pour la quantité de mil soixante et seize tant planches que xons de bois de chesne qu'ils ont aussi façonné sur lade Scierie à raison de sept francs par cent ainsi qu'il est porté sur la marché passé avec eux le 13 mars 1670 et raporté plus dix huit francs deux blancs pour le tronçonnage de bois sapin qui a fait la quantité de 1350 planches à raison de 17 gros le cent vingt sept francs six gros pour avoir bollié (3) les troncs en sapin depuis la forge Evrard jusque à Thiaville, sept francs pour huit journées de temps qu'ils ont employé a raccomoder le bied et la vanne de la dite scierie de Thiaville plus encore quatre francs un gros pour sept livres de oinct de porc à raison de sept gros la livre qu'ils ont fourni a la dite scierie tous lesquels articles font la dite somme de trois

cent trente francs trois gros un blanc que le Comptable a payé aux dt Suvadel et Viamel de compte fait et arrêté avec eux en présence du Sr Controlleur le 23è juillet 1671.

Veul la quittance et descompte passe.

Le Comptable fait despence de dix francs et demy payée a Lucas Mercier de Raon pour avoir ayde de mesme à bollier partie des troncs sapin depuis la forge Evrard jusqu'au dit Thiaville quittance du 13è Mars 1670 cy reporte.

Le Comptable met icy que le 13ème Mars de l'an 1670 il auroit traité avec Jean Brisson, Nicolas Grillot et Claude Charrier de la Neufville aux fins de charroyer les troncs depuis le saule du bois jusque au dessous la forge Evrard et depuis Thiaville jusque sur le montant de la scierie, a raison de dix francs par cent de planches ainsi qu'il conse par le traité cy joint. Et ayant y ceux charroye les troncs sapin qui ont fait la quantité de deux mil planches le comptable leur a payé la somme de deux cent francs pour ledit charroy ce il const par la quittance ci-joint en date du 15è avril 1671 cy 250. (Le controle ramena la dépense à 163 F).

Le comptable met en despence la somme de trente cinq francs qu'il a payé au Sr Paulus de Raon pour despence faite en son logis faisant le marché avec la Sagairerie, Charretterie et autres qui ont travaillé pour la dite scie.

Quittance du 10è may 1671 cy 35.

Le comptable met icy qu'ayant le 17è avril 1670 traite avec Jean Colin et Pierre Sagare demt ala Chapelle pour mettre en troncs les bois chesne qui estoient destines pour la scie de Thiaville à charroier les troncs sur ledit lieu à raison de un franc par tronc et pour tronçonnage deux francs par cent de planches les dits Colin et Sagarre auroient charroie la quantité de cent quatre vingt huit troncs sur lade scie et leur tronçonnage a fait la quantité de neuf cent planche bois de chesne qui revient ainsy le charroy des dites troncs à une somme de deux cent six francs qui leur a este payée par le comptable scavoir seize francs à eux rabattu pour soixante planches qu'ils ont eu sur la dite scierie et cent quatre vingt dix francs en argent qui leur a este delivré comme il const par la quittance du 3è juillet 1671 cy joint cy 190. (Dépense ramenée au contrôle à 148 francs).

Paye six francs à DEMENGE de Ste Barbe pour quatre journées qu'il a employe à faire des troncs sapin que de celles de chesne. Quittance du 20è mars 1671 cy 6.

Paye cinq francs à Jean COMPTE de Raon pour avoir raccomodé le fer de la dite scierie. Quittance du 10è may 1671.

Paye vingt cinq francs à TOUQUEDEY de Badonviller pour un Sacse (?) de gryubie (?) en ayant rendu au Sr d'ENGELGEN celle qu'il avait ordonné de faire.

Paye sept francs au Sr BOUQUOT, forestier à cheval à Rambervillers pour un voyage fait à St Diey aux fins de sommer et interpeller le Sr ADAM, Notoire et Parisot HAOUY de faire travailler la scierie par eux construire au lieu de Thiaville, prendre du bois de Monseigneur ainsi la de Scie du 28è septembre 1665 ou de se demettre de la dite Scierie et que le travaille qui a este cy devant fait et qui se fera cy après il a leur peril risque et fortune, après avoir tenu compte dudt travail en recepte et faire... et despence diceluy lade Sommaon faite le 14è avril 1671 comme il const par l'exploit cy joint cy 7. (La dépense fut rejetée au Contrôle).

Paye sept francs audt Sr BOUQUOT pour un autre voyage fait audt St Diey aux fins de signifier aux dts Srs NOTOIRE et HAOUY la vendition des planches façonnées sur ladte Scierie par ordre de Mgr du 7è février de l'an dernier... de l'exploit de signification fait audit St Diey le 29è mai 1671 et sept gros pour le contrôle ainsy qu'il conste par les actes cy joints. (La dépense fut rejetée).

Paye six gros aux Srs Curés de Raon et Baccarat pour avoir publié à leur prone le jour de la vendition des planches cy 6. (Dépense rejetée).

Plaira à son Exce avoir Egard aux peine et temps que le comptable a employé à faire les traites avec les ouvriers qui ont travaillé sur la dite Scierie de Thiaville, les solliciter à charoier les troncs. (4)

La couverture du compte est ainsi libellée :

"23è compte rendu par Robert de la Gruyerie de Rambervillers de 1670".

Il a été ajouté :

"Au procès contre NOTOIRE et PARISOT il faudra voir ce compte pour la valeur des planches vendues pour estre faicte compensation sur ce quon luy demande".

(1) - Les chons (le x se prononçant ch).

(2) - le 1er nombre a été raturé et surchargé. Du reste, en fin de l'article il s'agit de 330 francs.

(3) - surveillé le flottage des troncs sur les rivières.

(4) - de la graisse pour graisser la scie lors du travail.

Il y a donc eu procès entre l'Evêque de Metz et les créateurs de la scierie. Où, quand s'est-il déroulé ? Quel a été le jugement rendu ? Nous l'ignorons.

Un autre problème surgit : quand la scierie a-t-elle cessé ses activités ?

En 1699, dans l'acte de vente du gagnage (5) de la Chapelle Thiaville qui sera ensuite donné au Couvent des Carmes de Baccarat, on lit : "Sous la Scierie de Thiaville un contenant une demi fauchée...".

En 1765 : "Un prey lieu dit au prey de la Scie contenant quatre omées dix sept toises entre François MERCIER de Raon d'une part et les héritiers François GEORGEL, le chemin allant à Fagnou et Nicolas PITON d'autre part".

La déclaration de 1791 ne parle pas de scierie mais de deux moulins.

L'histoire n'étant, d'après certains, qu'un éternel recommencement, une scierie remplacera le moulin de Fagnouset vers 1895.

(5) - un corps de ferme.

Bilan de l'exploitation en 1670

Recettes	832 F 6 Gr 2 BI	Dépenses	648 F 5 Gr 1 BI
Bénéfices	184 F 1 Gr 1 BI		

La scierie de Thiaville était en réalité située à Fagnouset, utilisant la chute d'eau qui actionnait le moulin dont il est question dans les comptes du Chatelain de Baccarat.

On peut supposer raisonnablement que le moulin a été plus ou moins ruiné pendant la guerre de trente ans comme ceux de la région (Thiaville, Bertrichamps, Vacqueville, etc...).

D'où les questions suivantes :

A quelle époque la scierie a-t-elle remplacé le moulin ?

Quand a-t-elle disparu ?

Quand un nouveau moulin l'a-t-il remplacée ?

Mystère !